



licenciement et invalidité de catégorie 2

Par **jacquier**, le **24/11/2008** à **11:32**

bonjour,

j'ai 55 ans et je me trouve depuis le 01/01/2008 en invalidité de niveau 2. Depuis cette date, je ne travaille plus.

je suis par conséquent rémunéré pour part par la CPAM et d'autre part par le régime de prévoyance de mon employeur, le cumul de ses ressources atteint 70 % de mon salaire.

je souhaiterais reprendre une activité au sein de mon entreprise, mais avec un poste adapté à ma situation, proche de mon domicile et aménagé.

puis-je l'obliger à me reprendre ?

pensez-vous que cela puisse s'entrevoir ? sachant que mon employeur n'a jamais fait le moindre effort tout en me sachant malade.

on me dit que cela peut conduire à un licenciement, est-ce exact ?

si je prend ce risque le licenciement remet-il en cause ma pension ?

merci

cordialement